



## AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

### BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

#### APPEL A CANDIDATURE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021

En partenariat avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Université Marien NGOUABI, un appel à candidature est ouvert pour **l'année universitaire 2020-2021**, par l'Ambassade de France, à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle. Cet appel à candidature **visé à favoriser la mobilité des étudiants congolais de niveau master et doctorat.**

**La priorité sera donnée aux mobilités étudiantes qui s'inscrivent dans un partenariat entre l'UMNG et une université française ou africaine francophone. Une attention particulière sera accordée aux candidatures portées par des étudiantes.**

En complément de l'excellence académique des candidats, les dossiers seront évalués selon leur pertinence dans les trois secteurs de concentration de la relation bilatérale entre la France et le Congo :

- Santé
- Environnement
- Sciences de l'Éducation

#### 1. NIVEAU DOCTORAL

Ces bourses visent à permettre au doctorant d'effectuer un séjour de recherche dans un laboratoire situé **en France ou en Afrique**. Elles **financent ainsi uniquement les mobilités en dehors du Congo, dans la limite de 6 mois par année universitaire et pour 3 ans maximum. Le renouvellement annuel de la bourse est conditionné au bon avancement des travaux de thèse.** L'alternance entre l'université congolaise et l'université d'accueil est obligatoire. A l'issue de ces 3 années, l'étudiant s'engage à soutenir sa thèse.

#### Conditions à remplir impérativement

- être de nationalités congolaises
- être âgé(e) de moins de 32 ans
- justifier l'obtention d'un diplôme de niveau master
- **pour les mobilités en France** : Justifier d'une inscription dans une université française. **Les thèses encadrées par une convention de cotutelle seront privilégiées.**
- le premier séjour de mobilité devra s'effectuer au cours de l'année universitaire 2020/2021 et le laboratoire d'accueil s'engage à accueillir le candidat, pour une première alternance au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2020.



Les boursiers bénéficient :

- de la prise en charge d'un transport A/R
- d'une allocation d'entretien mensuelle
- de la prise en charge des frais de formation (frais d'inscription et frais pédagogiques),
- d'une couverture sociale



*Des frais de paillasse peuvent être accordés au laboratoire d'accueil dans la limite de 500 euros par mois et sous réserve de la transmission d'un devis.*

***Les étudiants soutenus s'engagent à fournir au SCAC, à l'issue de leur séjour de recherche un bilan synthétique de l'avancement de leurs travaux.***

## **2. NIVEAU MASTER**

Ces bourses s'adressent aux étudiants qui souhaitent enrichir leur formation à travers l'obtention d'un diplôme français. La priorité sera donnée aux séjours d'étude dans un établissement d'enseignement supérieur français disposant d'un accord de partenariat avec l'UMNG permettant de valider en France, les crédits dans le cadre de la formation nationale.

Le financement octroyé couvre tout ou partie du séjour en France.

Conditions à remplir impérativement :

- être de nationalité congolaise
- être âgé(e) de moins de 25 ans au 1 janvier 2020
- être titulaire à la fin de l'année universitaire 2019/2020 d'une licence, ou d'un diplôme dont l'équivalence à ce niveau est reconnue, pour les postulants au niveau master.



*Les frais de formation ne doivent pas excéder 5 000 € par année académique.*

A l'issue de leur formation les candidats s'engagent à joindre une attestation de résultats au SCAC.

## **3. PROCEDURE DE CANDIDATURE**

### ***3.1 Modalités de sélection***

Les candidatures seront sélectionnées par une commission mixte composée d'experts congolais et français.

Après avoir validé la recevabilité des dossiers (respect des conditions de candidature, échéances fixées, fourniture des justificatifs demandés...) et présélectionné les candidatures présentant un réel niveau d'excellence, la commission auditionnera individuellement les candidat(e) s présélectionné(e)s.



### **3.2 procédure à suivre par les candidats**

Pour l'année universitaire 2020/2021, les postulants qui remplissent les conditions énumérées ci-dessous doivent compléter le formulaire de candidature, mis en ligne sur le site de l'ambassade de France :

Les candidats doivent impérativement joindre à ce formulaire, dûment rempli, l'ensemble des pièces justificatives demandées et déposer, au plus tard **le 31 mars 2020**, leur dossier complet au poste d'accueil de l'Ambassade de France au Congo sous enveloppe libellée comme suit :

Service de Coopération et d'Action Culturelle

Appel à Candidature BGF 2020/2021

Indiquer le nom et prénom

Et le type de bourse (*doctorat en France/ doctorat en Afrique/ master*)



NB : Tout séjour d'études en France de plus de 3 mois est conditionnée à l'ouverture d'un dossier Campus France.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET DEPOSE APRES LE 31 MARS 2020 OU NE RESPECTANT PAS LES CONDITIONS DECRITES CI-DESSUS SERA REJETE !**